

Conditions générales 2024-2025

ARTICLE 0 : GENERALITÉS

Calendrier et congés

1^{er} semestre : du 26 août 2024 au 25 janvier 2025

- Vacances d'automne : 14 au 26 octobre 2024
- Toussaint : vendredi 01 novembre 2024
- Vacances de Noël : 23 décembre 2024 au 04 janvier 2025

2^{ème} semestre : du 27 janvier au 28 juin 2025

- Vacances de Carnaval : 03 au 08 mars 2025
- Congé après spectacles + Vacances de Pâques : 14 avril au 03 mai 2025
- Ascension : jeudi 29 + vendredi 30 mai 2025
- Pentecôte : lundi 09 juin 2025
- Fête Dieu : jeudi 19 + vendredi 20 juin 2025

Spectacles

Ils ont lieu une fois par année. Les élèves suivant les cours de danse hebdomadaires y participent, sauf les groupes « Adultes débutant.e.s » et « contact-improvisation ».

- **Répétitions au duplex** : semaine du 31 mars au 04 avril 2025 (le jour habituel du/des cours suivi/s, détails à venir)
- **Répétition à Podium** : 10 ou 11 avril 2025 (détails à venir)
- **Spectacles** : **12 et/ou 13 avril 2025** (détails à venir)

Du 31 mars au 11 avril 2025, les cours de danse participant au(x) spectacle(s) n'auront pas lieu car seront remplacés par les répétitions au duplex et à Podium. Les cours parallèles de bien-être que suivent notamment les parents seront également réorganisés pour arranger le plus grand nombre.

Coordonnées personnelles

Le numéro du parent/de l'élève ado/adulte sera visible par les autres car un groupe WhatsApp sera ouvert pour chacun des cours hebdomadaires. Les coordonnées personnelles de l'élève pourront être transmises aux autres parents/élèves du/des cours suivi/s, afin de faciliter l'achat des tenues groupé ou favoriser le co-voiturage par exemple.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION AUX COURS ET FACTURATION

Danse et/ou bien-être : l'abonnement annuel

L'inscription se fait **en ligne** et pour l'année scolaire complète en cours. Les élèves doivent être réinscrit.e.s chaque année. Aucune « démission » n'est demandée officiellement à l'élève mais un petit mot au/à la professeur.e concerné.e est toujours apprécié.

Tout.e élève inscrit.e en cours d'année bénéficiera d'un tarif proportionnel au nombre de semaines suivies, majoré de maximum CHF 20.- de frais administratifs.

Les factures sont envoyées par e-mail au/à la représentant.e légal.e ou à l'élève majeur.e.

Les délais de paiement sont fixés ainsi :

- 1^{er} semestre : **30 septembre 2024**
- 2^{ème} semestre : **28 février 2025**

Bien-être et/ou samedi matin : La cartes à cases / cours à l'unité

L'inscription se fait [en ligne](#)

Le paiement se fait **via l'application « momoyoga »**.

L'élève s'inscrit via l'application « momoyoga » aux cours souhaités au moins 24h en avance pour l'organisation du/de la professeur.e.

Cours isolés / travail spécifique

L'inscription se fait par e-mail à justine@duplex-danse.ch **au moins 2 jours ouvrables avant celui/ceux-ci**.

Le paiement se fait en une fois sur place : **Par TWINT avant le cours, en présence du/de la professeur.e. ou par facture si annoncé suffisamment tôt.**

Attention : tout retard de paiement pourra entraîner des frais de rappel.

ARTICLE 2 : ABSENCES PONCTUELLES OU PROLONGÉES

Toute absence ponctuelle de l'élève **doit être justifiée auprès du/de la professeur.e concerné.e par l'envoi privé d'un SMS/WhatsApp** (les élèves reçoivent le numéro des professeur.e.s dans l'e-mail de confirmation d'inscription). Chaque cours manqué ou qui aurait lieu lors d'un jour férié/chômé, peut être remplacé par un autre cours, **dans un délai de deux semaines après l'absence** en envoyant au préalable une demande [par e-mail](#) si cela ne concerne pas la/le même professeur.e.

Toute absence prolongée et justifiée par un certificat médical est compensée par un bon équivalent au nombre de cours manqués pendant l'absence prolongée. Le bon établi lors du retour de l'élève, est valable deux ans sur tous les cours hebdomadaires organisés par le duplex pour l'élève ou un.e membre de sa famille.

ARTICLE 3 : TENUES

Les élèves sont tenu.e.s de se présenter au/x cours [avec les tenues](#) publiées sur le site internet.

Veillez svp noter le prénom et nom de l'élève, au minimum, sur les : gourdes, demi-pointes, étiquettes des justaucorps.

Le justaucorps est comme un maillot de bain, les sous-vêtements ne sont pas nécessaires sous ceux-ci et interdits pour les spectacles.

Lors des spectacles et autres représentations : les costumes/tenues sont compris dans les frais annuels mais le duplex danse Sàrl se réserve le droit de demander aux élèves d'y porter certains éléments de leur tenue de danse habituelle et/ou des habits basiques tels que : pantalon/haut/chaussettes/collants noirs ou blancs.

ARTICLE 4 : ANNULATION DE COURS / INSCRIPTION

le duplex danse Sàrl se réserve le droit d'annuler les cours qui ne comporteraient pas assez d'élèves (minimum 4) et s'engage à se concerter avec les représentants légaux (pour les élèves mineur.e.s) ou les élèves majeur.e.s concerné.e.s par l'annulation, afin de les orienter vers un cours plus adapté.

Tout.e élève est engagé en fonction de l'abonnement ou de la carte à cases pour lequel/laquelle il/elle s'est inscrit.e (soit un abonnement annuel, soit une carte à 5,10 ou 20 cours). Une annulation n'est possible qu'en cas de circonstance exceptionnelle telle que grossesse, blessure/maladie (sur longue durée et justifiée par un certificat médical), déménagement. Selon la raison de l'annulation, s'il est possible de reporter ces absences sur un prochain abonnement ou une carte à cases, cette solution sera toujours privilégiée au remboursement.

ARTICLE 5 : ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Le duplex danse Sàrl se réserve le droit d'enseigner la totalité de ses cours par visioconférence en cas de force majeure (absence physique d'un.e professeur.e irremplaçable, quarantaine d'un.e professeur.e en bonne santé ou fermeture des cours en présentiel ordonnée par les autorités compétentes) mais fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre l'enseignement en présentiel. Pour tout changement en cours d'année scolaire, les élèves en seront informé.e.s par e-mail.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ

Chacun.e s'entraîne sous sa propre responsabilité. le duplex danse Sàrl décline toute responsabilité en cas de maladie ou blessure survenues lors d'un cours, stage ou spectacle ainsi que de vol, dommage matériel ou perte survenus dans son enceinte.